

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2017

Conseillers présents : ALBARET Dominique, ADNOT Claudine, MIGINIAC Christian, PEYRAMAURE Claire, JANICOT Arnaud, FAISY Gérard, FAUCHE Cécile, PLAS Emilie,

Excusé : MAINAUD Bernard,

Absents: PECHADRE-MONTANDON Stéphanie, PETIT Yann

Claudine Adnot est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Taux d'imposition 2017
- Subvention associations
- Budget 2017
- Avenants travaux école/salle polyvalente
- Convention de mise à disposition de service/ Voirie Tulle Agglo
- Règlement de voirie Tulle Agglo
- Statuts du syndicat intercommunal de l'école maternelle de la Roche Canillac
- Indemnités des élus
- Organisation des élections
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du précédent conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 21 mars 2017 : PV approuvé

Taux d'imposition 2017

2017/13

Présents :8 Votants :8 Pour : 8 contre : 0 abstentions : 0

Suite à l'intégration de la commune à Tulle Agglo, le conseil décide de fixer les taux d'imposition de chacune des taxes directes locales pour l'année 2017 ainsi :

Taux de TAXE D'HABITATION	7.23%
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	16.85%
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	98.64%

Monsieur le Maire explique que ce calcul, fait par un cabinet d'études, vise à ce que le total des taxes soit inchangé pour les contribuables par rapport à 2016. La différence des sommes perçues par la commune sera compensée par Tulle Agglo.

La seule taxe qui variera sera la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères basée sur la taxe sur le foncier bâti au taux de 10,20 %.

Subvention associations

2017/14

Présents :8 Votants :8 Pour :8 contre : 0 abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer, en plus des subventions votées le 21 mars 2017, les subventions suivantes à 2 associations pour un montant total de 250 €.

Marcillac sport nature : 100 € en subvention exceptionnelle pour investissement en paddles.

SOS Violences aux femmes :150 €

Budget 2017

2017/15

Présents :8 Votants :8 Pour : 8 contre : 0 abstentions : 0

Suite à la dissolution de la communauté de communes du Doustre et du Plateau des Etangs, le solde des comptes 001 solde d'exécution de la section d'investissement de - 6700.11€ et 002 résultat de fonctionnement reporté de + 60380.95 est à partager de manière égale entre les 7 communes .

Le conseil municipal décide de modifier l'affectation de résultat votée le 21 mars 2017 en reprenant les résultats suivants :

001 déficit d'investissement : 957.16€

002 : excédent de fonctionnement : 8625.85€

Annule et remplace la délibération 2017/ 11

Suite à la dissolution de la communauté de communes du Doustre et du Plateau des Etangs, le solde des comptes 001 solde d'exécution de la section d'investissement de - 6700.11€ et 002 résultat de fonctionnement reporté de + 60380.95€ est à partager de manière égale entre les 7 communes .

Le conseil municipal décide de modifier l'affectation de résultat votée le 21 mars 2017 en reprenant les résultats suivants : -957.16 € et 8625.85€

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau):	63 454,96 €
Résultat d'investissement antérieur reporté :	40 563,21 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016	
solde d'exécution de l'exercice:	-33 401,90 €
reprise 1/7 solde de la com du Doustre et Plateau des Etangs	-957,16 €
solde d'exécution cumulé:	6 204,15 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2016	
dépenses d'investissement	117 645,00 €
recettes d'investissement	73 428,00 €
solde	-44 217,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT LA DATE DU 31/12/2016	
rappel du solde d'exécution cumulé	6 204,15 €
rappel du solde des restes à réaliser	-44 217,00 €
solde	-38 012,85 €
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	38 012,85 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
résultat de l'exercice	47 461,33 €
reprise résultat com du Doustre et Plateau des Etangs	8 625,85 €
résultat antérieur	63 454,96 €
TOTAL A AFFECTER	119 542,14 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit:	
AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	38 012,85 €
recette au compte 1068 sur BP 2017	
2) affectation complémentaire en "réserves"	0,00 €
recette au compte 1068 sur BP 2017	
3) reste sur excédent de fonctionnement à reporter	81 529,29 €
au BP 2017(report à nouveau créditeur)	
TOTAL	119 542,14 €

2017/16
Présents :8 Votants :8 Pour :8 contre : 0 abstentions : 0
Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes 287 497.60€
Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes 180 830.00€
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, le budget primitif 2017 de la commune

Avenants travaux école/salle polyvalente

2017/17
Présents :8 Votants :8 Pour : 8 contre : 0 abstentions : 0
Monsieur le Maire fait part au conseil de l'avenant de l'entreprise Planche (lot N°9) pour le changement de l'alarme incendie dans les sanitaires de l'école pour un montant de 252.32€ HT.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cet avenant, le marché passant ainsi à 7238.04€ HT

Convention de mise à disposition de service/ Voirie Tulle Agglo

2017/17
Présents :8 Votants :8 Pour : 8 contre :0 abstentions : 0
Monsieur le Maire fait part au conseil de l'avis favorable du comité technique du centre de gestion pour la mise à disposition du service voirie auprès de Tulle Agglo.
Monsieur le maire donne lecture de la convention de mise à disposition du service voirie de la commune (personnel et matériel) pour l'entretien des voies communales à intérêt communautaires.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette convention et autorise le maire à la signer.

Règlement de voirie Tulle Agglo

2017/19
Présents :8 Votants :8 Pour : 8 contre : 0 abstentions : 0
Monsieur le maire donne lecture du règlement de voirie de Tulle Agglo.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce règlement.

Statuts du syndicat intercommunal de l'école maternelle de la Roche Canillac

2017/20

Présents :8 Votants :8 Pour : 8 contre : 0 abstentions : 0

L'arrêté préfectoral en date du 31 mars 1983 a acté la création du Syndicat Intercommunal de l'école maternelle de La Roche Canillac qui par arrêté en date du 19 décembre 2012 est devenu Syndicat mixte concernant l'école maternelle intercommunale de La Roche Canillac.

La dissolution de la communauté de communes du Doustre et du Plateau des Etangs actée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2016 a entraîné la dissolution de plein droit du Syndicat mixte concernant l'école maternelle intercommunale de La Roche Canillac.

Pour poursuivre la gestion intercommunale de l'école maternelle, les élus des sept communes concernées ont décidé la création du « Nouveau Syndicat Intercommunal de l'école maternelle de La Roche Canillac ».

Monsieur le maire donne lecture au conseil de la proposition de statuts pour le nouveau syndicat intercommunal de l'Ecole Maternelle de La Roche Canillac.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces statuts, ci- joint.

Les fonctions de receveur du syndicat seront exercés par le trésorier désigné par la DGFIP (article 7)

Indemnités des élus

2017/21

Présents :8 Votants :8 Pour :8 contre : 0 abstentions : 0

À compter du 1^{er} février 2017 , le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints sont revalorisés en application du relèvement du point d'indice prévu par le décret n°2016-670 du 25 mai 2016 et du nouvel indice brut terminal prévu par le décret 2017-85 du 26 janvier 2017.

Le conseil municipal fixe donc les indemnités aux taux suivants :

- maire : 15.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 4.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 4.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 4.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Organisation des élections

Dimanche 23 avril

8h - 10h :

Dominique Albaret
Claudine Adnot

10h - 12h:

Claire Peyramaure
Claudine Adnot

12h - 14h :

Christian Miginiac
Arnaud Janicot

14h - 16h :

Dominique Albaret
Bernard Mainaud

16h - 19h :

Claire Peyramaure
Claudine Adnot

Dimanche 07 mai

8h - 10h :

Dominique Albaret
Gérard Faisy

10h - 12h:

Claire Peyramaure
Claudine Adnot

12h - 14h :

Christian Miginiac
Arnaud Janicot

14h - 16h :

Dominique Albaret
Bernard Mainaud

16h - 19h :

Gérard Faisy
Claire Peyramaure
Claudine Adnot

Questions diverses

Quelques infos :

- L'ONF nous informe qu'un nouvel appel d'offres aura lieu le 11 avril pour le lot des Caraboussets.
- Lecture d'une lettre de la mairie de Gimel-les-Cascades opposée au projet éolien de St Priest de Gimel et d'une lettre de Eole RES porteur du projet. Une enquête publique a lieu du 10 avril au 19 mai. Le conseil municipal de Saint Pardoux devra donner un avis avant le 3 juin.
- Lecture des conclusions du rapport des DDEN après la visite de l'école : visite très satisfaisante, la DDEN souligne l'investissement pour l'école de l'enseignante et de la municipalité.
- Diagnostic de l'éclairage public : en mauvais état. La préconisation est de remplacer les lampadaires vétustes, 2 solutions sont proposées. Elles seront étudiées après avoir calculé le coût pour la commune.
- Les travaux pour les sanitaires sont terminés, le préau sera monté pendant les vacances ainsi que la charpente de la salle polyvalente. Il reste à prévoir l'équipement de la cuisine.
- Le fleurissement de la commune sera reconduit cette année.

Le Conseil se termine à 12 heures.